

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V. — COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
Art. 52. Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.		
Art. 53. Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.	102,000 »	102,000 »
CHAPITRE VII.		
Art. 54. Pensions : premier terme	30,000 »	30,000 »
CHAPITRE VIII.		
Art. 55. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	38,325 »	38,325 »
CHAPITRE IX.		
Art. 56. Dépenses imprévues non libellées au budget (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	45,750 »	45,750 »
Total.		410,317,398 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE X.		
Art. 57. Marine. — Traction et matériel	65,000 »	120,000 »
Art. 58. Création et amélioration de postes d'amarrage avec môle-abri sur la rive Est de l'avant-port d'Ostende, pour les paquebots de l'Etat	55,000 »	
Total du budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. . fr.		410,437,398 »

270. — 29 JUIN 1896. — Loi contenant le budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1896 (1). (Monit. du 9 juin 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'industrie et du travail, pour l'exercice 1896, est fixé :

1^o Pour le service ordinaire, à la somme de deux

millions trois cent un mille sept cent soixante-cinq francs fr. 2,301,765 »
2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million soixante quinze mille francs 1,075,000 »

Soit ensemble à la somme de trois millions trois cent soixante-seize mille sept cent soixante-cinq francs . . fr. 3,376,765 »
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'industrie et du travail, M. A. NYSSENS.)

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 6. — Rapport, n° 165.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 17 juin 1896, p. 1835. Séance du 18 juin 1896, p. 1861 à

1865. — Adoption. Séance du 18 juin 1896, p. 1880. SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 111. — Dépôt du rapport. Séance du 19 juin 1896, n° 112.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 juin 1896, p. 585 à 591.

Budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1896.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Service ordinaire.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre fr.	24,000 »	
Art. 2. Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	240,100 »	
<i>Matériel.</i>		
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	60,000 »	336,100 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	15,000 »	
CHAPITRE II. — PENSIONS.		
Art. 5. Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder* éventuellement	6,000 »	6,000 »
CHAPITRE III. — INDUSTRIE.		
Art. 6. Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	45,400 »	
Art. 7. Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 »	
Art. 8. Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	650,000 »	
Art. 9. Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles — Dépenses diverses	17,000 »	794,600 »
Art. 10. Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	8,000 »	
Art. 11. Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700 »	
Art. 12. Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers	12,500 »	
Art. 13. Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000 »	
CHAPITRE IV. — POIDS ET MESURES.		
Art. 14. Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection. Art. 15. Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	82,350 » 36,000 »	438,350 »
Art. 16. Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie	20,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V. — TRAVAIL.		
Art. 17. Office du travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office du travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	80,000 »	
Art. 18. Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	20,000 »	
Art. 19. Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Dépenses diverses	35,000 »	
Art. 20. Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	30,000 »	412,000 »
Art. 21. Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat.	33,400 »	
Art. 22. Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	30,000 »	
Art. 23. Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	465,000 »	
Art. 24. Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	18,600 »	
CHAPITRE VI. — MINES.		
SECTION 1 ^{re} . — <i>Conseil des mines.</i>		
Art. 25. Personnel. — Traitements et frais de déplacement	32,000 »	
Art. 26. Matériel	640 »	
SECTION 2. — <i>Corps des mines.</i>		
Art. 27. Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	317,075 »	
Art. 28. Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	6,000 »	
Art. 29. Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur	10,000 »	
SECTION 3. — <i>Inspection des produits explosifs.</i>		
Art. 30. Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses	4,000 »	594,745 »
SECTION 4. — <i>Caisses de prévoyance.</i>		
Art. 31. Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	
SECTION 5. — <i>Carte géologique et agricole.</i>		
Art. 32. Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	150,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.		
SECTION 1 ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>		
Art. 33. Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	2,000 »
SECTION 2. — <i>Commission consultative des machines à vapeur.</i>		
Art. 34. Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	
CHAPITRE VIII. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
Art. 35. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 36. Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement.	10,000 »	10,000 »
Total. . fr.		2,304,765 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE X. — SERVICES DIVERS.		
Art. 37. Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau ministère de l'industrie et du travail.	175,000 »	4,075,000 »
Art. 38. Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation	70,000 »	
Art. 39. Recensement industriel	200,000 »	
Art. 40. Subside à la caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890	110,000 »	
Art. 41. Participation des exposants belges à l'Exposition de Bruxelles de 1897	500,000 »	
Art. 42. Concours de mutualité (1890 à 1895)	20,000 »	
Total du budget du ministère de l'industrie et du travail. . fr.		3,376,765 »

271. — 29 JUIN 1896. — Loi autorisant le gouvernement à racheter la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve (1).
(Monit. du 1^{er} juillet 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est

autorisé à racheter, à partir du 7 septembre 1897, la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve y compris l'embranchement du puits des Xhawirs des charbonnages

texte du projet de loi. Séance du 19 mai 1896. — Rapport. Séance du 27 mai 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1896.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 12 juin 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 juin 1896.

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et 1896.